

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION S DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

Nombre de membres	
En exercice	15
Présents	10

Date de la convocation
01/07/2025

Date d'affichage
01/07/2025

RÉUNION DU 8 JUILLET 2025  
L'an deux mille vingt cinq, le huit juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membre	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoirs
1 GUILLARD Hervé		x		
2 TOUCHARD Marie-Claude	x			
3 LE GAL Christophe	x			
4 CHEREL Marie-Reine			x	CHEMINANT Valérie
5 ROYER Sébastien	x			
6 ADELISSE Audrey	x			
7 MONNET Philippe	x			
8 GROUS Laëtitia	x			
9 CADOUX Erwan		x		MONNET Philippe
10 HELLEUX Véronique		x		TOUCHARD Marie-Claude
11 FARDIN Anthony		x		ADELISSE Audrey
12 CHEMINANT Valérie	x			
13 LE BLANC Philippe	x			
14 DELAUNAY Anne-Sophie			x	
15 MENARD Fabrice	x			



063 - - TARIFS ALSH ET RESTAURATION MUNICIPALE

**1 - 1 - Tarifs restauration municipale**

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après délibération, à l'unanimité,

- L'assemblée fixe les tarifs comme suit :

Restauration municipale à compter du 1er septembre 2025, en fonction du quotient familial :

Maternelle et Primaire	Commune et Hors Commune
Quotient Familial (selon critères CAF et MSA)	Tarif
De 0 à 1000	1
De 1001 à 1500	3,65
De 1501 à 2000	3,95
Sup. à 2000	4,25
Adultes	5,55

Ce tarif sera applicable à tous les enfants fréquentant la cantine, sur le temps scolaire

## 1 – 2 - Tarifs ALSH

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après délibération, à l'unanimité,  
L'assemblée fixe les tarifs comme suit :

### TARIFS RESTAURATION à compter du 1er septembre 2025

Tarifs restauration ALSH	Tarif
Commune et Hors Commune	3,95 €

### TARIFS ACTIVITÉS à compter du 1er septembre 2025

Tarifs activités ALSH		Quotient Familial (selon critères CAF et MSA)	journée	1/2 Journée
Commune	A	0-à 600	5	3,4
	B	601 à 1000	5,5	3,7
	C	1001 à 1500	6	4
	D	≥ 1501	6,5	4,3
Hors Commune	A	0-à 600	6	4
	B	601 à 1000	6,5	4,3
	C	1001 à 1500	7	4,65
	D	≥ 1501	7,5	5
<b>Sorties extérieures</b> (en sus du tarif ½ journée ou journée)			<b>Surcoût de 50% du coût estimé de la sortie</b>	

## GARDERIE

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après délibération, et à l'unanimité ,  
L'assemblée décide de fixer, à compter du 1er septembre 2025 :

- La garderie est ouverte de 7H15 à 9H00 et de 17H00 à 19h00 gratuitement.
- Après 19H00 : facturation de 20 € par 1/4 heure, par enfant.

Le 8 juillet 2025,  
Secrétaire de séance

063\_08072025\_TarifsAlshCantine.odt

*Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat*

Le 8 juillet 2025,  
le Maire, Hervé GUILLARD

